



SE-UNSA Guadeloupe

1, rue de la Clinique 97139 LES ABYMES
☎ : 0590 82 22 04 - Mel : 971@se-uns.org

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE APPEL A CONSTITUTION DE LISTE

Le SE-Unsa est une organisation démocratique. Il appartient aux syndiqués de renouveler le Conseil Syndical Académique qui désignera le Bureau et le Secrétaire Académique. Tout syndiqué à jour de cotisation peut être candidat pour être membre du Conseil Syndical Académique.

L'élection du conseil syndical académique se fait au scrutin de listes. Les sièges sont attribués à chaque liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

La liste pour le conseil syndical académique doit comporter 40 candidats (article 7-2 du règlement intérieur), comprenant 20 représentants du secteur professionnel 1^{er} Degré (15 titulaires et 5 suppléants) et 20 représentants du secteur professionnel 2nd Degré (15 titulaires et 5 suppléants), dont au moins 1 représentant des Retraités par secteur professionnel.

Chaque liste devra être accompagnée des actes de candidatures individuels.

La date limite de dépôt des candidatures et des listes a été fixée au Jeudi 08 Décembre 2016.

Le vote a lieu à bulletin secret sous double enveloppe.

Tout syndiqué pourra assister et participer au dépouillement.

DECLARATION DE CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE

NOM :

Prénom :

Corps / Fonction :

Établissement :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Courriel :

Adhérent(e) au SE-UNSA, déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Syndical Académique de la section GUADELOUPE

À, le

Signature